

Europe de l'éducation : conseil européen de mai

Donatelle POINTEREAU

À Bruxelles s'est tenu les 5 et 6 mai 2003 le conseil d'Éducation, Jeunesse et Culture en présence de Messieurs Xavier DARCOS et Jean-Jacques AILLAGON pour le gouvernement français. Il s'agissait de la première session à laquelle les dix États adhérents ont participé avec le statut d'observateurs actifs. Voici des extraits du sommaire relatif à l'éducation :

ÉDUCATION

- Critères de référence européens pour l'éducation et la formation – Conclusions
- Égalité des chances pour les élèves et les étudiants handicapés dans le domaine de l'enseignement et de la formation – Résolution
- Programme d'apprentissage en ligne – Débat Public
- Le rôle des universités dans l'Europe de la connaissance

JEUNESSE

- L'avenir de la jeunesse dans l'Union Européenne
- La valeur sociale du sport pour la jeunesse » - Déclaration

Attardons nous pour ce numéro de *Direction* sur deux textes riches d'enseignement. Il faut nous habituer à faire des ponts entre ce qui se passe au Conseil Éducation, Jeunesse et Culture et leur traduction selon différentes modalités dans les États de l'Union. Il faut aussi replacer débats et mesures prises au sein de l'évolution générale des systèmes éducatifs.

LES CRITÈRES COMMUNS DE RÉFÉRENCE

Le conseil a franchi une nouvelle étape vers la réalisation de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, en adoptant

ses conclusions sur les « niveaux de référence européens ». Il s'agit d'une contribution importante à la mise en œuvre d'objectifs communs pour les systèmes d'éducation au sein de l'UE qui prévoient des échanges de bonnes pratiques et la définition de critères pour mesurer les efforts.

Cinq critères ont été retenus pour améliorer les systèmes éducatifs de l'UE d'ici 2010 :

- abaisser à 10 % maximum le taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école dans l'union Européenne ;
- augmenter d'au moins 15 % le

nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologie dans l'Union Européenne, tout en réduisant le déséquilibre hommes et femmes dans ces domaines ;

- veiller à ce qu'au moins 85 % des jeunes âgés de 22 ans dans l'Union Européenne aient terminé leurs études secondaires supérieures ;
- réduire d'au moins 20 % par rapport à l'année 2000 le pourcentage d'élèves âgés de 15 ans ayant de faibles résultats pour les compétences en lecture dans l'Union Européenne ;
- le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long

RÉACTION DE LA CES APRÈS THESSALONIQUE

La Convention sur l'Avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing a remis son projet de traité constitutionnel au Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003.

«La CES va prendre le temps de la réflexion avant de formuler son évaluation du nouveau Traité Constitutionnel, mais il est indéniable que, par rapport aux exigences posées par le mouvement syndical, des avancées ont été réalisées avec toutefois des limites évidentes résultant d'un contexte politique peu favorable» a dit Emilio Gabaglio, Membre observateur de la Convention Européenne.

Les valeurs de référence (justice sociale, égalité, solidarité) ainsi que les objectifs de l'Union (plein emploi, économie sociale de marché, développement soutenable) répondent à nos attentes.

L'intégration avec valeur légale de la Charte des Droits Fondamentaux dans le Traité représente un progrès remarquable même si l'ajout des clauses interprétatives peut en limiter la portée pratique pour les salariés et les citoyens en général.

La reconnaissance du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social est aussi un résultat positif qui aidera au développement d'un système européen de relations sociales.

Mais cette connotation sociale du Traité risque de rester dans le domaine des intentions par l'absence de véritables progrès en ce qui concerne la gouvernance économique, l'extension du vote à la majorité qualifiée, les services d'intérêt général ou, encore, la méthode ouverte de coordination.

Toutefois, la Convention n'est pas terminée. C'est clair que la révision des textes sur les politiques qui composent la troisième partie du Traité ne peut pas être une simple opération de toilettage. Des formules doivent être trouvées pour assurer une traduction conséquente sur le plan opérationnel des principes et des objectifs affichés dans la première partie qui vient d'être entérinée par la Convention.

S'adressant à notre Congrès de Prague, le Président Valéry Giscard d'Estaing nous a parlé d'une «Constitution démocratique, moderne et sociale». Pour le social au moins, des efforts restent à faire.

de la vie devrait concerner au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler (classe d'âge de 25 à 64 ans).

Extrait de la déclaration d'accompagnement : « Ces critères serviront à stimuler l'échange de bonnes pratiques et de nouvelles manières d'envisager des approches politiques. Cet important exercice d'évaluation comparative permettra aux États membres d'apprendre les uns aux autres car il montrera qu'il existe des États membres qui remplissent et même dépassent les critères communs et font office de référence pour le reste du monde ».

Les nouveaux adhérents affichent des performances très en deçà de la moyenne de l'Union Européenne. Leurs efforts seront de poids pour abaisser cette moyenne puisqu'ils entreront maintenant dans les calculs. Les autres pays au système éducatif déjà bien avancé auront peu d'efforts à fournir. Ce n'est pas d'eux qu'est attendu l'essentiel de la valeur ajoutée et des efforts pour élever les pourcentages de l'UE. Quel effort la France fera-t-elle ? Elle n'est déjà pas si mal placée parmi les pays de

l'union européenne actuelle ! A ce sujet la déclaration de M^{me} V. Reding, à ce même conseil, n'est pas sans nous inquiéter.

DÉCLARATION DE MADAME REDING

(commissaire européen chargée de l'éducation et de la culture) :

« En mettant l'accent sur la connaissance, l'éducation et la formation, nous touchons à ce qui préoccupe le plus de nos concitoyens – la prospérité, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, une cohésion sociale accrue et un environnement moins pollué. Sans des établissements qui dispensent une éducation et une formation de qualité tout au long de la vie et nous offrent ainsi une main-d'œuvre qualifiée et flexible, sans une société fondée sur la cohésion à laquelle chacun contribue, sans une recherche dans les produits concurrentiels au niveau mondial, sans une stimulation pour aider les entreprises à transformer la connaissance en opportunités commerciales, il sera impossible de réaliser l'ambi-

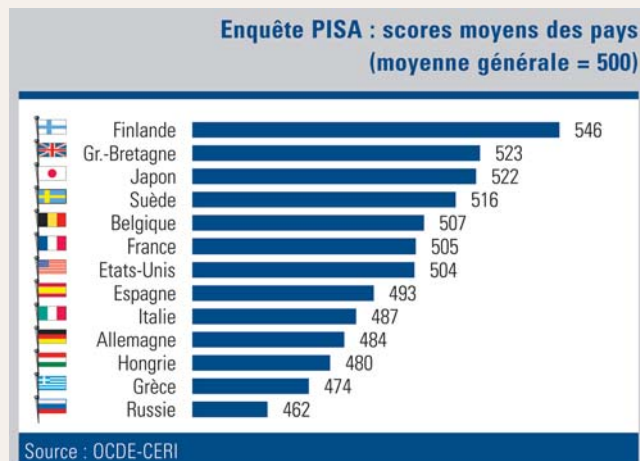
tion de Lisbonne de devenir l'économie la plus compétitive du monde tout en renforçant la cohésion sociale » a déclaré M^{me} Viviane Reding, commissaire européen chargée de l'éducation et de la culture, avant d'ajouter : « N'ayons pas peur de tirer des leçons des expériences des États membres les plus performants. Utilisons les critères de référence et l'évaluation comparative comme des outils permettant d'engager le dialogue et d'apprendre des processus auprès des décisions politiques et de la communauté éducative ».

L'éducation est ainsi officiellement érigée en facteur de croissance et de productivité. La guerre économique est la seule possiblement «correcte» entre grandes puissances. Un tel système éducatif purement utilitariste ne correspond pas à notre conception d'une éducation humaniste qui cherche à comprendre le monde, à le transformer et qui veut lutter contre les inégalités sociales pour une école libératrice et émancipatrice. Les problèmes propres au système scolaire français et les orientations néolibérales au niveau mondial rendent le débat sur l'école vraiment urgent en France.

LES COMPÉTENCES EN LECTURE À 15 ANS

(enquête PISA de mai 2000 sur des élèves nés en 1984

Le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) a permis d'évaluer trois compétences dans le domaine de la compréhension de l'écrit : « s'informer » suppose que les élèves sont capables de puiser les éléments requis dans un ou plusieurs documents ; « interpréter » implique l'aptitude à synthétiser et à traiter l'information ; enfin « réagir » exige que le texte soit analysé du point de vue de sa forme et de son contenu.



GRAPHIQUE 2 – Classements des pays selon le score obtenu pour chaque compétence de la compréhension de l'écrit

